



# Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL – COMIFAC

Les forêts du Bassin du Congo restent un pilier essentiel de la régulation climatique mondiale

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) tient à réagir aux récentes publications médiatiques suggérant que les forêts du Bassin du Congo seraient devenues une source nette d'émissions de carbone.

La COMIFAC rappelle que les forêts du Bassin du Congo constituent l'un des plus vastes massifs forestiers tropicaux de la planète et jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat mondial, la conservation de la biodiversité et le maintien des cycles hydrologiques régionaux.

Si certaines études scientifiques indiquent une possible diminution locale de la capacité d'absorption du carbone liée aux effets du changement climatique et aux pressions anthropiques, il n'existe à ce jour aucun consensus scientifique établissant un basculement généralisé de ces forêts en source nette de carbone à l'échelle de l'ensemble du Bassin du Congo contrairement à la publication de Amphisciences sur son site le 14 avril 2026.

Les données issues de plateformes reconnues telles que Global Forest Watch, ainsi que les observations nationales des États membres, montrent que ces écosystèmes continuent globalement de jouer un rôle crucial de stockage de carbone.

La COMIFAC souligne que :

- Les forêts du Bassin du Congo stockent d'importantes quantités de carbone accumulées sur plusieurs siècles ;
- Elles contribuent à la stabilité climatique régionale, notamment à travers la régulation des précipitations ;
- Leur dégradation, et a fortiori leur destruction, entraînerait une libération massive de carbone et aggraverait le changement climatique.

La Commission appelle à une lecture prudente et nuancée DES PUBLICATIONS SUR CE SUJET, et met en garde contre toute interprétation simpliste ou alarmiste susceptible de fragiliser les efforts considérables entrepris par les États membres en matière de gestion durable des forêts.

La COMIFAC réaffirme son engagement à :

- renforcer la protection et la restauration des écosystèmes forestiers ;
- promouvoir une gestion durable fondée sur des données scientifiques robustes ;
- soutenir les initiatives internationales de lutte contre le changement climatique.

Protéger les forêts du Bassin du Congo, c'est protéger l'équilibre climatique mondial.



Fait à Yaoundé, le 27 avril 2026